

La directrice des Etudes
IGPDE/2025/01/1927

Vincennes, le 23 janvier 2025

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal au sein des ministères économiques et financiers- session 2026

P.J. : 2 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) organise une préparation à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal au sein des ministères économiques et financiers - session 2026.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions à la préparation seront ouvertes jusqu'au 26 février 2025 inclus.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire.

Afin de s'inscrire en ligne, le candidat est invité à se connecter à « Offre IGPDE » à l'adresse suivante :

<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/1947-attache-principal-d-administration-de-l-etat-apa-e-2026.html>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La directrice des Etudes



Isabelle ROUSSEL

PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL (OU CONCOURS)
- Session 2026 -

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE A LA PREPARATION

La préparation est réservée aux membres du corps des attachés de l'Etat relevant des ministères économiques et financiers, réunissant les conditions requises pour concourir lors de la session 2026, soit à titre indicatif, justifiant au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emploi de la catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5ème échelon du grade d'attaché (article 19 du décret 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié par le décret n° 2016-907 du 1er juillet 2016).

II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 30 septembre 2013 fixe la nature des épreuves et les conditions d'organisation de l'examen professionnel (J.O. du 1er octobre 2013).

1) ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	DURÉE	COEFFICIENT
<p>L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.</p> <p>L'entretien avec le jury vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ; • apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration. <p>Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté</p>	<p>30 MINUTES</p>	

III - ORGANISATION DE LA PREPARATION

1. La préparation à distance

La préparation à distance se présentera sous forme de supports mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissances et des entraînements au dossier RAEP et l'épreuve orale. Les supports seront mis en ligne de mars à novembre 2025. De nouvelles capsules vidéo consacrées à la préparation à l'oral seront disponibles en cours de préparation, dont une sur la communication verbale et non verbale. Des informations complémentaires seront déposées en tant que de besoin sur la plateforme de e-formation.

Les candidats accéderont à la préparation via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) :

<https://formation.igpde.finances.gouv.fr>

Participation forfaitaire aux frais

préparation en ligne + stage de préparation à l'oral + conférences d'actualité + jurys fictifs 60 euros
--

Les candidats s'inscrivant à la préparation recevront par courriel en début de session les modalités de connexion. Il est recommandé que les candidats indiquent leur adresse électronique professionnelle qui sera leur futur identifiant de connexion à la plateforme et l'adresse mail de contact pour les échanges avec l'équipe pédagogique.

2- La préparation en présentiel

- Préparation à l'épreuve orale d'admission

La préparation à l'épreuve orale sur la base d'un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) est axée sur des apports méthodologiques et des mises en situation, et se déroulera en plusieurs temps :

- **Un module d'e-formation** à l'épreuve orale et au dossier RAEP accessible à tous les préparants à partir de la plateforme d'e-formation en début de préparation. Ce module sera considéré comme un prérequis pour la participation au stage en présentiel ;

• 2 webinaires méthodologiques :

- 23 avril 2025 matin : méthodologie du dossier RAEP ;
- 14 mai 2025 matin : épreuve orale : exposé, posture...

- **Une journée de stage de préparation à l'oral** en présentiel par petits groupes aura lieu, après le dépôt des dossiers, du 15 au 30 septembre 2025.

Les dates des différents groupes seront communiquées aux stagiaires à l'issue de la période d'inscription à la préparation.

Conditions d'accès au (aux) stage(s) :

- Prévenir la responsable pédagogique (coordonnées figurant dans la convocation) en cas d'empêchement de dernière minute. Les agents qui seraient absents sans avoir prévenu pourraient perdre le bénéfice du reste de la préparation en présentiel en cours.

- **Les jurys fictifs**

Des séances d'entraînement à l'oral sous forme de jurys fictifs seront organisées 1er octobre au 7 novembre 2025.

Chaque candidat inscrit à la préparation peut bénéficier, s'il le souhaite, de deux jurys fictifs. Ceux-ci sont réalisés dans les conditions du concours avec la participation d'un administrateur de l'Etat et d'un attaché principal ou des membres de corps équivalents.

Ces jurys fictifs se déroulent sur rendez-vous pris via une application en ligne. Les dates de passage des candidats sont choisies en cohérence avec les dates de passage des jurys réels.

- **Des conférences** portant sur des sujets d'actualité ou d'économie seront proposées aux candidats dès la phase d'inscription terminée.

Si la situation l'impose, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

Une convocation au stage et aux jurys fictifs sera adressée aux stagiaires en temps utile.

IV - INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Attention : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Après avoir validé votre pré-inscription en ligne :

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur ;
- si vous avez opté pour le règlement par chèque, le libellé doit être fait à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF) et au dos du moyen de paiement vous noterez votre numéro de commande, vous devrez l'adresser au plus tard le 20 février 2025, à la régie d'avances et de recettes du SG du MEFSIN, Télédoc 639, 120, rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12. Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) vous sera transmis par courrier électronique après validation définitive de votre inscription par nos services.
- **En cas d'inscription erronée ou de rétractation, l'IGPDE rembourse les frais de participation dans un délai de 14 jours après l'inscription et tant que le parcours n'a**

pas été ouvert. Tout parcours commencé est dû. Les candidats doivent donc être vigilants lors de leur inscription.

- **Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.**
- **Aucune inscription ne sera possible après la date de clôture des inscriptions.**

Les jurys fictifs seront proposés en cours de préparation sur inscription.

V – RENSEIGNEMENTS

- **Sur la préparation**

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la responsable de formation :

Carole NARCIN

Mél. : carole.narcin@finances.gouv.fr

Tél. : 01 58 64 80 59

- **Sur l'examen**

(conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription à l'examen) :

Bureau des personnels de catégories A, B et C

SRH2B

Secteur « organisation des concours »

Immeuble Atrium

5, place des Vins de France

75573 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01 53 44 28 00

Mél : concours.minefi@finances.gouv.f

Modalités d'inscription en ligne

Connexion 👤 L'intranet de votre service 🔗 Accès annuaires 📄

Rechercher avec Octopus 🔍

MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS **Alizé** L'intranet ministériel

Nouveaux arrivants | Portail RH | Applications | Offres de service SG | Action sociale | **Formation** | Concours et examens | Passerelles recrutement

Les ministères ▾ RH mode d'emploi ▾ Vie quotidienne ▾ Ressources ▾

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DES AGENTS DES MEF

Handicap - Handic'Art : et si on parlait autrement du handicap ?
À l'occasion de la 27^e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), le MEF organise une semaine de sensibilisation et de promotion des personnes handicapées dans le monde de l'entreprise.

JOURNÉES DU HANDICAP 2023
20 - 21 NOV.
À BERCY

Sur l'intranet Ministériel ALIZE, je clique sur « formation » à droite de l'écran

PRÉVENIR LES ADDICTIONS

Applications | Passerelles recrutement | **Formation** | Petites annonces | Organigramme | Point Zoom

EN CE MOMENT

- Journée de lutte contre les violences faites aux femmes : webinaire le 22/11 à 12h30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGPDE

OFFRE DE FORMATION
DE L'INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OFFRE DE FORMATION IGPDE

- Offre catalogue 2024 (**Nouveau**)
- Accès à l'application BAGHEERA
- Préparations aux concours : inscriptions en cours**

DOCUMENTATION BAGHEERA

INFORMATIONS

Sur les formations auprès de votre conseiller formation : [Liste des conseillers formation](#) ou, le cas échéant, auprès de la cellule conseil de l'IGPDE (conseillers accessibles du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 au 01 57 53 22 22 ou [saisine en ligne](#))
[Liste des chargés de clientèle IGPDE par direction/service](#)

Cliquez sur « **Préparations aux concours : inscriptions en cours** »

Une nouvelle fenêtre s'ouvre

PRÉPARATIONS OUVERTES À LA PRÉINSCRIPTION

Ministériel

Attention, l'IGPDE ne prépare pas :

- le concours d'inspecteur PRINCIPAL DGFIP
- l'examen professionnel d'inspecteur DGFIP.
- les concours de contrôleur DGFIP (interne et spécial)

Il n'y a donc pas d'inscription à faire à l'IGPDE pour ces préparations.
Cf. message lors de l'inscription à l'ENFIP (cette inscription ne concerne que le concours interne d'inspecteur DGFIP).

Préparation à la sélection à l'emploi d'administrateur de l'État au tour extérieur (session 2023)

Ouverture des inscriptions : 4 septembre 2023
Fin des inscriptions : 6 novembre 2023

 [Note de présentation de la préparation](#)

 [TEAE 2024 - Site pré-inscription](#)

Préparation à l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État (session 2025)

Ouverture des inscriptions : 19 septembre 2023
Fin des inscriptions 13 novembre 2023

 [Note de présentation de la préparation](#)

 [BenA 2025 - Site pré-inscription](#)

Vous êtes à l'intérieur de l'espace « Préparations aux concours » de l'offre IGPDE, vous avez le choix des préparations ouvertes à l'inscription.

Un lien vous permet d'accéder au site d'achat en ligne de votre préparation. Vous avez accès également à la note de présentation de la préparation.

S'ABONNER À LA LISTE DE DIFFUSION

- d'une préparation aux concours
- de l'ensemble des préparations aux concours (si vous êtes conseiller formation)

Pensez à vous **désinscrire** si vous ne désirez plus recevoir les notifications ou lorsque vous changez d'affectation (changement d'adresse courriel)

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur nos listes de diffusion, afin d'être averti dès l'ouverture des inscriptions pour une préparation

MODALITÉS DE PAIEMENT

Nouvelle modalités d'inscriptions aux préparations

Veuillez trouver ici le

"pas à pas"

explicatif pour vous inscrire sur notre nouveau site d'inscription en ligne

La pré-inscription en ligne ne devient une inscription définitive qu'à réception du règlement avant la date limite fixée.

- **Paiement par carte bancaire :**
pré-inscription validée dès acceptation du paiement (réception par l'agent de la preuve du paiement-facture).
Attention au nombre de "produit" dans le panier, il ne doit pas être supérieur à 1 (risque de payer deux fois les frais d'inscription).
- **Paiement par chèque :**
indiquez votre numéro de commande au dos du chèque. S'agissant de la date limite le cachet de la poste fait foi.

Un « pas à pas » vous guide pour utiliser notre nouvel outil de prise de commande pour les inscriptions aux préparations